



ÉTUDE DE SENSIBILITÉ AGRICOLE
Projet Arc Lyonnais

SYNTHESE
20 novembre 2012

PARTIE 1 - LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1.1. Origine de l'étude

Dans le cadre du projet de nouvelle canalisation de transport de gaz reliant Saint-Avit (Drôme) à Etrez (Ain), les enjeux agricoles pré-repérés ont incité GRTgaz à consulter les Chambres d'Agriculture concernées pour envisager les meilleures modalités de prise en compte de ces enjeux dès le début des études dans une logique de moindre impact.

L'objectif de ce document est d'exposer la synthèse des points de sensibilité agricole du fuseau d'étude agricole.

1.2. Méthode de travail

Nous nous sommes appuyés sur plusieurs sources :

- Le **Recensement général agricole (RGA) 2010**
- Les données CORABIO, d'après **l'Observatoire de l'agriculture bio en Rhône-Alpes, 2011-2012**
- Le **Registre parcellaire graphique (RPG) 2010**
- Le **Registre parcellaire graphique anonymisé de niveau 4 (RPG N4) de 2009**
- **L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)**
- **L'INSEE**
- Les données des **Chambres d'agriculture** et leur expertise interne
- Des repérages de **terrain** pour l'analyse des zooms

L'unité de base d'analyse et de cartographie est la **commune**.

Les données du RGA sont rattachées à la commune du **siège de l'exploitation**. Ainsi, on considère les surfaces agricoles totales cumulées de l'ensemble des exploitations qui ont leur siège sur la commune, et non la surface agricole réelle de celle-ci.

PARTIE 2 - LES DIFFÉRENTES ENTITÉS GÉOGRAPHIQUES AGRICOLES

2.1. Département de l'Ain

➤ **La Bresse**

C'est la plus importante zone agricole du département. Elle se caractérise par une agriculture diversifiée de polyculture-élevage, des exploitations de taille moyenne dispersées et un bocage encore important. L'agriculture bressane est très dynamique, portée par les deux Appellations d'origine contrôlée (AOC) Volailles de Bresse et Beurre et crème de Bresse, une industrie agroalimentaire bien développée et le centre de sélection avicole de Béchanne.

➤ **La région de Bourg en Bresse**

Il s'agit d'une zone de transition entre Bresse et Dombes. Elle présente une agriculture diversifiée : polyculture-élevage et céréaliculture. Les exploitations sont de taille moyenne et sont peu à peu grignotées par l'urbanisation. Le développement maîtrisé de cette dernière constitue donc un enjeu majeur pour le maintien d'exploitations viables.

➤ **Le plateau de la Dombes**

Trois zones agricoles se distinguent : cultures céréalières au sud, polyculture-élevage et production laitière au nord, ateliers hors-sol (volailles et porcs) à l'ouest. Cette zone se caractérise également par l'activité piscicole (1200 étangs). Les enjeux principaux du secteur se situent sur la gestion de la concurrence entre agriculture et urbanisation et la conservation de l'écosystème dombiste.

➤ **La plaine de l'Ain**

Grâce au développement de l'irrigation, la **plaine de l'Ain** est aujourd'hui largement utilisée pour la production céréalière avec de grandes parcelles bien structurées, le plus souvent irriguées et avec une bonne productivité. Outre l'urbanisation qui croît à mesure que l'on s'approche de l'agglomération lyonnaise, le développement des carrières concurrence aussi l'agriculture.

Les communes en **côtière du plateau de la Dombes** se caractérisent par une production céréalière dans la partie plaine (maïs principalement) et des activités de maraîchage à proximité de l'agglomération lyonnaise. Sur les pentes, le parcellaire et les exploitations sont moins structurés. Ce secteur de côtière se distingue par une fragilité accrue des exploitations face à la croissance urbaine, plus forte que dans la plaine de l'Ain, ou au passage de grandes infrastructures. Ici encore, les enjeux agricoles résident dans la maîtrise de l'urbanisation afin de conserver des sièges d'exploitation viables et vivables.

2.2. Département de l'Isère

➤ **Le plateau de l'Isle Crémieu**

Ce plateau calcaire se caractérise par un réseau de zones humides, d'étangs, de tourbières et de bois qui contrastent avec les grands espaces du piémont. Ce territoire isolé du fait de son accessibilité réduite à l'ouest a conservé un caractère rural avec des paysages naturels variés. Les lotissements et constructions neuves se sont néanmoins développés depuis une décennie sur ce secteur. Les activités d'élevage prédominent : les espaces herbagers représentent une part importante de l'occupation du sol aux côtés des grandes cultures

(céréales à paille essentiellement) que l'on trouve sur les parties planes et les bas de pentes ayant des épaisseurs de sols plus favorables.

➤ **Le piémont de l'Isle Crémieu**

Cette entité regroupe à la fois des terrains plats à fort potentiel agronomique et des espaces plus contraints dans les contreforts de l'Isle Crémieu. Les systèmes d'exploitation présents sur ce secteur sont les grandes cultures et l'élevage de bovins viande.

➤ **La plaine de l'Est Lyonnais**

Cette vaste zone plane offre un paysage de champs ouverts avec des espaces agricoles relativement cohérents, parfois ponctués par des bosquets. En raison de la proximité lyonnaise, la vocation résidentielle de ce secteur est notable. La consommation d'espace est en outre accentuée par le développement de zones d'activités industrielles et commerciales. Cette entité est marquée par la production de grandes cultures diversifiées que l'on retrouve soit dans des exploitations céréalières soit dans des structures combinant un atelier d'élevage (lait ou viande) et un atelier grandes cultures.

➤ **La plaine de la Bourbre et du Catelan**

Il s'agit d'un espace stratégique au sein d'un ensemble nord-isérois marqué par une des dynamiques d'artificialisation les plus fortes de Rhône-Alpes tout en demeurant une grande région agricole et naturelle. L'activité agricole est orientée principalement vers les grandes cultures, majoritairement le maïs. Le maraîchage et l'horticulture sont également présents. Face à un fort enjeu foncier, l'activité agricole demeure dynamique grâce à un équipement satisfaisant des terrains (irrigation) et un parcellaire souvent adapté (zone ayant fait l'objet d'aménagements fonciers).

➤ **Le plateau du Bas-Dauphiné**

Dans cette entité, les cultures céréalières se répartissent sur les terres facilement mécanisables et les surfaces en herbe pâturées sur les parcelles plus pentues. Une dynamique d'urbanisation s'observe dans la partie nord du plateau et le long des axes de communication. L'enclavement des sièges d'exploitation, la difficulté croissante de circulation des animaux, l'isolement de certaines parcelles sont alors autant de facteurs défavorables à l'élevage laitier.

➤ **Les quatre Vallées**

L'activité agricole est très présente dans ces quatre vallées larges et planes. Les axes de communication sont nombreux, les zones d'activité tendent à se développer dans le sillon de Chesnes et de la proximité de l'aéroport de l'agglomération lyonnaise. La concurrence d'usage est donc marquée sur les zones de fond de vallée. Cette entité abrite de grosses structures d'élevage lait ou viande basé sur la culture du maïs ainsi que des exploitations en grandes cultures.

➤ **Les collines des Bonnevaux**

La singularité du paysage de ce secteur tient à l'importante couverture forestière, à la multitude d'étangs ainsi qu'à la diversité des modes de valorisation agricole de l'écosystème. Le tissu d'exploitations laitières est dense et les exploitations ovines, plus nombreuses que

dans les territoires environnants, jouent un rôle important dans la mise en valeur d'espaces à faible potentiel agronomique ayant des qualités en matière de biodiversité et de paysage.

➤ **Les coteaux des Bonnevaux**

Cette entité est à cheval entre une zone de coteaux située au nord et une zone de plaine au sud. Les terrains à fort potentiel agronomique de la vallée sont menacés par l'urbanisation. Les activités d'élevage occupent les coteaux tandis que les grandes cultures et les cultures spécialisées se trouvent dans la plaine.

2.3. Départements de la Drôme et de l'Isère

➤ **La plaine de Beaurepaire**

Il s'agit d'une plaine très agricole de champs ouverts et de polyculture. Des traces du bocage originel demeurent, des haies soulignant les chemins, les cours d'eau ou des limites de parcelles. Les exploitations sont majoritairement spécialisées dans la production de céréales avec un atelier rémunérateur associé en tabac, arboriculture ou petits fruits. L'élevage tend à disparaître. L'arboriculture a souffert de la Sharka malgré son éloignement du berceau du virus : les plantations fruitières arrachées ont laissé la place au développement des grandes cultures. Le développement de zones d'activité ainsi qu'une urbanisation linéaire le long des axes de communication sont des facteurs de désorganisation de l'espace agricole.

➤ **Le massif des Chambaran**

Ce secteur est marqué par des plateaux boisés et les hautes vallées encaissées de la Galaure. Les sols relativement pauvres et le relief accidenté en font une zone de polyculture-élevage où l'élevage domine. La forêt très présente permet d'apporter un complément de revenu aux agriculteurs qui sont bien souvent propriétaires forestiers. L'élevage bovin viande est prépondérant dans cette zone. On trouve également des éleveurs qui se diversifient avec la volaille fine. Enfin, des vergers de noyers rappellent que la zone fait partie de l'AOC « Noix de Grenoble ».

2.4. Département de la Drôme

➤ **La vallée de la Galaure et de l'Herbasse**

Dans ce paysage de vallées et de collines, on retrouve des grandes cultures, un peu d'arboriculture et de l'élevage ainsi qu'une activité de maraîchage plus importante que dans le reste du Nord Drôme. C'est une zone de dynamisme agricole notamment en termes de commercialisation et de mise en place de marques de qualité. Néanmoins la déprise agricole est importante, notamment dans les zones de pâture.

PARTIE 3 - LES NIVEAUX DE SENSIBILITÉ AGRICOLE

3.1. Sensibilité aux préjudices temporaires

Carte 14.

Les préjudices temporaires correspondent aux dommages que pourraient causer les travaux de pose d'une nouvelle canalisation.

Nous n'avons pris en compte ici que les plus importants afin de construire la carte de sensibilité de l'agriculture à l'égard des préjudices temporaires (carte 14).

➤ **Réseaux et équipements**

Il s'agit du facteur le plus sensible aux travaux de pose d'une canalisation. Sous les termes « réseaux et équipements » sont regroupées les installations d'irrigation et de drainage : canalisations d'irrigation et de drainage enterrées ainsi que divers équipements de surface (pivots, rampe, pompage...).

L'irrigation présente une grande sensibilité aux travaux si ceux-ci interviennent durant sa période d'utilisation. Selon le taux d'équipement, les surfaces concernées pourraient être extrêmement importantes, causant des pertes de rendement à grande échelle.

Le fuseau d'étude agricole apparaît fortement équipé pour l'irrigation :

- L'irrigation collective est très présente dans le sud de l'Ain (plaine de l'Ain), dans les plaines iséroises (plaines de l'est lyonnais, de Bourbre-Catelan, de Beaurepaire) et dans trois communes de la Drôme ;
- L'irrigation individuelle est omniprésente tout le long du fuseau en-dehors de l'extrême nord et de la partie centre-est de l'Isère.

Le **drainage** est également particulièrement sensible aux travaux de pose d'une canalisation. En effet, la remise en état de drains, parfois anciens, est toujours délicate. Ces équipements assurent le bon équilibre hydrique des terres ; leur endommagement ou une mauvaise remise en état peut donc gravement dégrader les conditions d'exploitation des terrains.

- Le drainage est pratiqué sur une majorité des communes de l'Ain et de la Drôme du fuseau d'étude agricole. Les communes iséroises sont moins concernées, à l'exception de certains secteurs (Bourbre-Catelan par exemple).

➤ **Agriculture biologique et cultures spécialisées**

Ces cultures à forte valeur ajoutée constituent un enjeu économique majeur pour les exploitants concernés. De plus, leur remise en état peut nécessiter une approche affinée.

L'agriculture biologique est minoritaire sur l'ensemble de la zone d'étude agricole mais sa présence demeure non négligeable par ses surfaces et ses productions. Les communes drômoises et du nord de Bourg-en-Bresse sont plus particulièrement concernées ainsi que ponctuellement, certaines communes tout au long du fuseau d'étude agricole.

Les données du RGA 2010 nous ont permis d'identifier les communes accueillant des exploitations pratiquant des **cultures spécialisées** : légumes, fleurs ou plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). Globalement, ces cultures spécialisées sont peu

présentes au nord du fuseau d'étude agricole (département de l'Ain) ; elles sont plus denses vers le sud en particulier dans les communes sud iséroises et dans la Drôme.

➤ **Indicateur de dynamique agricole**

Cet indicateur permet d'identifier les communes fortement dynamiques du point de vue agricole et donc celles pour lesquelles les effets sur l'agriculture risquent d'être plus importants. Globalement, la dynamique socio-économique agricole sur le fuseau d'étude est modérée, particulièrement dans les secteurs soumis à de fortes pressions urbaines.

Cet indicateur prend en compte cinq facteurs :

- La **démographie agricole** : assez homogène sur la zone d'étude, la population agricole vieillit avec une prépondérance des chefs d'exploitations âgés de plus de 50 ans par rapport à ceux âgés de moins de 40 ans, à l'image de l'évolution nationale ;
- Le **nombre d'exploitations par forme sociétaire** : cette donnée renseigne sur la potentielle solidité et pérennité des exploitations (une structure à plusieurs associés est plus à même de perdurer en cas de départ d'un des exploitants et offre des conditions de travail et de vie plus proche de celles des autres actifs).
- La **dynamique des installations** est variable sur l'ensemble du fuseau d'étude selon les systèmes d'exploitation, le contexte agricole et la place de l'urbain (zones périurbaines de grandes cultures peu propices aux installations contrairement à des secteurs d'élevage dynamiques comptant une part importante de sociétés par exemple). Ainsi, l'Ain concentre la majorité des installations (ouest du fuseau), l'Isère compte également des installations sur les parties Nord et Sud de la zone d'étude tandis qu'une seule commune drômoise a accueilli des installations entre 2005 et 2010. Toutefois ces chiffres ne prennent pas en compte les installations non aidées, difficilement quantifiables.
- Le **potentiel productif** des productions présentes est estimé à partir de la Production Brute Standard du RGA 2010 qui donne un potentiel de chiffre d'affaire par type de production, basé sur des coefficients régionaux. Ce facteur ne prend pas en compte toutes les spécificités des exploitations (ajout de valeur ajoutée par circuits courts, agriculture biologique,...).
- Enfin, le **caractère agricole** des communes permet de connaître la part de surface dédiée à l'agriculture par commune. Cette part est prépondérante sur le fuseau d'étude agricole. Globalement, plus de la moitié des surfaces communales sont dédiées à l'agriculture. Les variations sont enregistrées selon la place occupée soit par l'urbanisation (communes à proximité de Bourg-en-Bresse par exemple) soit par la forêt.

➤ **Présence d'élevage**

Les systèmes d'élevage comportent des contraintes spécifiques qu'il est nécessaire d'anticiper. En effet, pour maintenir le fonctionnement de telles exploitations lors de la réalisation des travaux, il conviendra de prendre des mesures pour assurer la bonne gestion des pâturages et de leurs équipements (accès, point d'eau) ainsi que des bâtiments (salle de traite...).

La compilation de ces différents facteurs pondérés montre un fuseau d'étude agricole très **sensible aux préjudices temporaires**. Toutefois, certains secteurs se distinguent.

Un clivage est/ouest se dessine sur le Nord du fuseau d'étude agricole, du nord de Bourg-en-Bresse à Chalamont : l'ouest apparaît très sensible car les terrains sont drainés et irrigués et

que ce secteur concentre des communes où l'agriculture biologique est présente. La Bresse et l'est de Bourg-en-Bresse jusqu'à St-Maurice-de-Remens paraissent moins sensibles car plus faiblement équipés, même si la Bresse est très fortement drainée et que ponctuellement les exploitations peuvent recourir à l'irrigation ou au drainage.

En descendant la zone d'étude, le sud du département de l'Ain est fortement sensible car il s'agit d'un secteur quadrillé par les équipements d'irrigation collectifs ou individuels.

Le Nord de l'Isère ainsi que le Sud sont également vulnérables. Ce sont les secteurs où l'irrigation et le drainage sont les plus implantés. Certaines communes abritent en outre à la fois des cultures spécialisées et de l'agriculture biologique.

Enfin, on trouve une sensibilité forte à l'extrême sud du fuseau d'étude agricole, en Drôme, avec des équipements d'irrigation individuelle ou collective, du drainage et des exploitations orientées en élevage bovin.

3.2. Sensibilité aux préjudices définitifs ou à long terme

Carte 15.

Les préjudices définitifs correspondent aux impacts induits par la présence d'une canalisation et de sa servitude sur le tissu et le fonctionnement agricoles. Les préjudices à long terme représentent les enjeux liés à la remise en état des conditions d'exploitation détériorées par les travaux de pose et qui nécessitent un long délai avant le rétablissement complet du potentiel de production (destruction de cultures pérennes par exemple).

L'indicateur de sensibilité prend en compte plusieurs critères.

➤ **Présence de cultures pérennes**

Il s'agit du plus grand élément de vulnérabilité à l'égard de la présence d'une canalisation. L'interdiction d'implanter des arbres à hautes tiges sur la canalisation peut engendrer des préjudices définitifs sur l'arboriculture. L'arrachage de cultures pérennes (vignes...) nécessitera, pour sa part, d'importants délais avant un retour en pleine production.

Globalement, les communes du fuseau d'étude agricole sont très peu concernées par la présence de cultures pérennes. Ponctuellement, nous pouvons toutefois trouver des vergers de noyers, pommiers, truffières, culture de miscanthus...

➤ **Exploitations pouvant recevoir du public**

Cette donnée désigne les exploitations développant des activités de diversification caractérisées par l'accueil de public : vente à la ferme, hébergement, restauration ou activité de loisirs. Nous avons également pris en compte les points de vente collectifs qui sont des établissements regroupant des producteurs vendant leurs produits sans intermédiaire dans un magasin dédié. En raison de la servitude induite par la nouvelle canalisation, certains Etablissements Recevant du Public (ERP) pourront être touchés.

Le fuseau d'étude agricole comporte sur sa quasi-totalité des exploitations pouvant recevoir du public. Toutefois, cette donnée sera à préciser à une échelle plus fine afin d'en analyser les enjeux réels. Les points de vente collectifs, au nombre de 5, accueillent un public plus important mais sont généralement localisés en milieu urbain. Toutefois, leur approvisionnement dépend d'exploitations et de parcelles qui pourraient être concernées par le passage de la canalisation.

➤ **Nombre d'exploitations**

Ce facteur nous permet d'identifier les secteurs sur lesquels les bâtiments agricoles sont les plus nombreux. Les exploitations agricoles situées dans ces zones risquent d'être plus fortement atteintes par le projet de canalisation (contraintes à la construction ou à l'agrandissement de bâtiments).

Le fuseau d'étude agricole comporte un nombre d'exploitations important : 8 exploitations par commune en moyenne. Elles sont plus concentrées dans les zones à fort potentiel agronomique et moins présentes dans les secteurs à forte pression urbaine notamment.

➤ **AOC**

En fonction du cahier des charges de chaque appellation, des contraintes de production sont exigées. Dans certains cas, le respect du règlement de l'AOC peut être remis en cause par les travaux et le passage d'une nouvelle canalisation.

Le fuseau d'étude agricole traverse les zones de 6 AOC (Volailles de Bresse, Beurre et Crème de Bresse, vins du Bugey, Comté, Picodon et Noix de Grenoble). Toutefois, toutes ces appellations ne sont pas sensibles au passage d'une canalisation. Seules les AOC Noix de Grenoble (présence de noyers), ainsi que Volailles de Bresse et Beurre et Crème de Bresse qui imposent des surfaces et des mètres linéaires de haies minimum, peuvent pâtir du passage d'une nouvelle canalisation.

La **sensibilité aux préjudices définitifs ou à long terme** est relativement hétérogène sur le fuseau d'étude agricole : la sensibilité est plus forte dans les secteurs de cultures pérennes et AOC (Bresse, Sud Isère et Drôme) ; elle est en revanche un peu plus faible sur les secteurs de production plus traditionnels (polyculture-élevage ou céréaliculture).

La sensibilité de l'activité agricole en phase travaux s'avère importante du fait notamment d'une présence très répandue des équipements d'irrigation et de drainage.

Les enjeux définitifs ou à long terme peuvent également être importants selon les secteurs et particulièrement dans les zones d'AOC sensibles ou lorsque l'agriculture développe des cultures pérennes. L'importance de l'agriculture sur le fuseau d'étude agricole renforce ces sensibilités temporaire et définitive vis-à-vis du projet Arc Lyonnais.